

Séance du vendredi 20 octobre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

**PROGRAMME D'INVESTISSEMENT ET DE RENOUVELLEMENT - RENOUVELLEMENT
DES RAMES DE TRAMWAY DU RESEAU DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA
MEL - PROCEDURE AVEC NEGOCIATION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Par délibération n° 17 C 0948 du 15 décembre 2017, le Conseil de la métropole a approuvé la conclusion du contrat de concession de service public qui confie à la Société Keolis SA, via la société dédiée Keolis Lille Métropole, l'exploitation du réseau de transports urbains de personnes de la métropole de Lille pour une durée de 7 ans à compter du 1er avril 2018.

Ce contrat prévoit un programme d'investissement et de renouvellement important sous maîtrise d'ouvrage de la métropole européenne de Lille (MEL) et maîtrise d'œuvre de Keolis Lille Métropole.

Il est notamment prévu de procéder au renouvellement des 24 rames de tramway du réseau des transports en commun de la métropole européenne de Lille.

I. Rappel du contexte

Par délibération n° 20 C 0181 du 16 octobre 2020, le Conseil de la métropole a approuvé la poursuite des études de maîtrise d'œuvre et porté l'enveloppe globale du projet à 150 millions d'euros sur la base des éléments suivants :

- Renouvellement des 24 rames de tramway d'une longueur pouvant aller jusqu'à 32,4 m et un écartement des portes extérieures pouvant aller jusqu'à 24,5 m ;
- L'adaptation du réseau nécessaire à la mise en circulation des nouvelles rames ;
- L'amélioration significative de la priorité aux feux sur les voitures ;
- Le renforcement de la signalisation du tramway ;
- L'achat de 6 rames complémentaires permettant d'augmenter la fréquence de la ligne.

Par délibération n° 20 C 0370 du 18 décembre 2020, le Conseil de la métropole a autorisé le lancement d'une procédure avec négociation pour la fourniture de 24 rames de tramway et les prestations associées (formations, pièces parc, documentations) dans le cadre d'une tranche ferme, et la fourniture de six rames supplémentaires dans le cadre de 6 tranches optionnelles d'une rame chacune. Ce marché, d'une durée prévisionnelle de 4 ans, est estimé à 72.000.000 € HT pour la tranche ferme et 16.000.000 € HT pour l'ensemble des tranches optionnelles.



II. Objet de la délibération

Suite à une première consultation lancée le 27 août 2021 déclarée sans suite le 26 juin 2022 pour motifs d'intérêt général lié à de trop grandes disparités techniques et financières ainsi que des offres finales dépassant substantiellement le budget initial, une procédure avec négociation a été lancée le 13 octobre 2022 avec une date de remise des candidatures fixée au 2 novembre 2022 à 12h. Quatre candidatures ont été reçues.

L'invitation à déposer les offres initiales a été envoyée aux quatre candidats retenus le 25 novembre 2022 pour une remise des offres initiales fixées au 16 janvier 2023 et reportée au 20 février 2023 à 12h.

La consultation comportait deux Prestations Supplémentaires Éventuelles (PSE), auxquelles les candidats devaient apporter une réponse. La première concernait la fourniture d'un simulateur de conduite, la seconde l'extension de la période de garantie générale de 12 mois (passage de 12 à 24 mois).

Trois offres ont été reçues et analysées :

- ŠKODA TRANSPORTATION a.s. à Pilsen (République Tchèque) ;
- Alstom Transport SA à Saint Ouen sur Seine (France) ;
- Le Groupement Construcciones y Auxiliar de Ferrocarriles, SA (mandataire) à Beasain (Espagne) / CAF France à Bagnère de Bigorre (France).

À l'issue de négociations écrites et orales au cours des mois d'avril et mai 2023, l'invitation à déposer les offres finales a été envoyée aux trois candidats retenus le 21 juin 2023 pour une remise des offres finales fixées au 18 juillet 2023 reportée au 31 juillet 2023 à 12h.

Les trois soumissionnaires ont remis leurs offres finales dans le délai requis.

Les prix remis par les entreprises se sont toutefois avérés supérieurs au montant global initialement estimé de 88.000.000 € HT.

Il est précisé que les négociations auront permis de clarifier et d'améliorer les offres.

Les prix sont cohérents avec les prix du marché actuellement pratiqués au regard de la complexité technique de l'opération.

Le rapport final a été présenté à la Commission d'Appel d'Offres du 11 octobre 2023 qui a attribué le marché à la société Alstom Transport SA, première du classement et qui apparaît la plus avantageuse économiquement en application de l'ensemble des critères et sous-critères d'analyse des offres, pour un montant global et forfaitaire de 124.813.125 € HT comprenant la tranche ferme, les tranches optionnelles, la fourniture d'un simulateur de conduite de tramway (Prestation supplémentaire

éventuelle 1) et l'extension de période de garantie générale de 12 mois (Prestation supplémentaire éventuelle 2).

Au regard de l'analyse d'offres, la relance de la consultation a permis d'avoir un candidat supplémentaire, de limiter les disparités techniques et financières et de réduire les écarts avec le budget initialement alloué.

Ces bénéfices ont été acquis par la réalisation par les services d'un nouveau sourcing tel que prévu par le code de la commande publique en amont du lancement de la seconde consultation. Ces rencontres ont permis d'adapter et d'améliorer le dossier de consultation tant au niveau technique qu'au niveau administratif et financier et d'alimenter une négociation forte dans le cadre de la procédure.

Par conséquent, la commission principale Transports, Mobilité, Accessibilité, Prévention, Sécurité consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer le marché relatif à la réalisation du renouvellement des rames de tramway avec la société Alstom Transport SA ;
- 2) d'imputer les dépenses correspondantes aux crédits inscrits au budget annexe Transports en section d'investissement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ